



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Approbation de la convention de partenariat avec l'UNICEF dans le cadre du renouvellement du titre « Ville amie des enfants »**

Séance du 17 décembre 2015

Convocation du 11 décembre 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, MM. Xavier Tamby, Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, MM. Timothé Lefebvre, Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,  
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,  
Mme Catherine Lequeux par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Catherine Arnould par Mme Monique Pourcelot

Etaient absents :

M. Thierry Legros,  
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales

Ces formalités remplies,

Séance du 17 décembre 2015

**OBJET : Approbation de la convention de partenariat avec l'UNICEF dans le cadre du renouvellement du titre « Ville amie des enfants »**

Rapporteur : Chantal Brault

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la légitimité de la ville de Sceaux à se prévaloir du titre « Ville amie des enfants »,

Considérant l'intérêt pour la ville de Sceaux de bénéficier du titre « Ville amie des enfants »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer la convention avec l'UNICEF dans le cadre du renouvellement du titre « Ville amie des enfants ».

PRECISE que la dépense correspondante de 200 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget des exercices concernés.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Christophe Lamy*